



PAPI 2023-2028
PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DU
FLEUVE HERAULT

RESUME NON TECHNIQUE



Brèche au bord de l'Hérault - crue de novembre 2014 – Tressan – photo EPTB FH

Rapport établi en 2021- 2022 par l'EPTB du Fleuve Hérault

Les partenaires financiers du PAPI Hérault

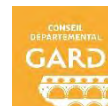


Table des matières

I – Eléments de contexte	3
I.1. Un nouveau PAPI pour le bassin versant de l’Hérault.....	3
I.2. Le périmètre et le porteur du projet	4
I.3. Le PAPI 2023-2028 en quelques chiffres	6
II – Synthèse du diagnostic	6
II.1. Historique et aléas	7
II.2. Enjeux et vulnérabilités	10
II.3. Dispositifs de prévention existants	13
III. Concertation et gouvernance du PAPI	15
III.1. Gouvernance	15
III.2. Concertation	16
IV. Stratégie du PAPI.....	17
V. Programme d’actions opérationnel.....	18

I – Eléments de contexte

I.1. Un nouveau PAPI pour le bassin versant de l'Hérault

Créés en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État.

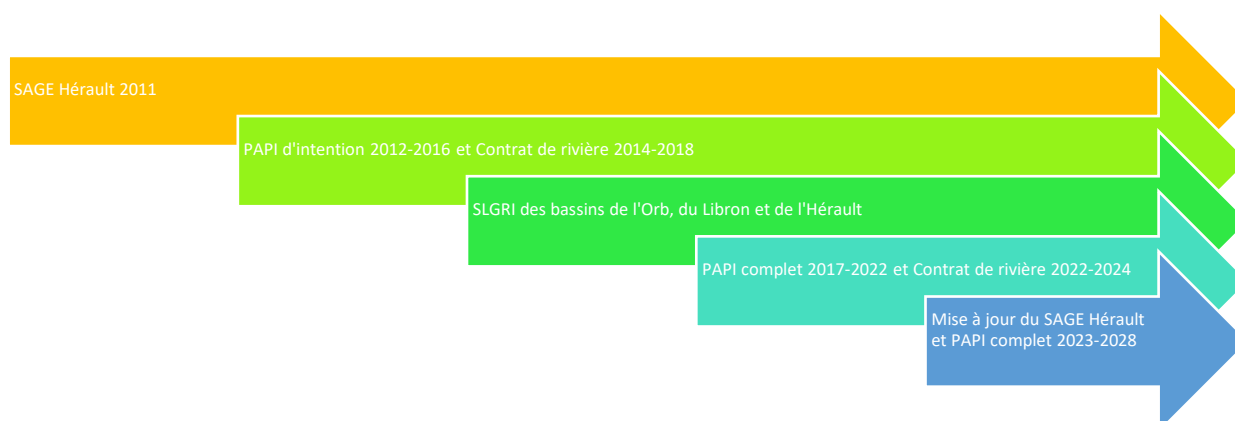
Pour être labellisés, les projets doivent s'appuyer sur un diagnostic précis du territoire, une stratégie cohérente et partagée, et un programme d'actions adapté, décliné selon les 7 axes d'intervention des PAPI :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Alerte et gestion de crise ;
- Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme ;
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Ralentissement des écoulements ;
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

La démarche doit évidemment être intégrée aux autres politiques publiques mises en œuvre localement, comme celles liées à la préservation de l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Après un PAPI d'intention 2012-2016 élaboré sur les enseignements du premier SAGE Hérault et un premier PAPI complet 2017-2022, le bassin versant de l'Hérault poursuit son engagement avec un nouveau PAPI complet 2023-2028 destiné à maintenir la dynamique existante en matière de conscience et de culture du risque ou de gestion de crise, à développer la connaissance, à mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité et à assurer le maintien des ouvrages retenus au titre de la compétence GEMAPI.

Par ailleurs, l'EPTB Fleuve Hérault est, avec l'EPTB Orb-Libron, co-porteur de la SLGRI des Bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault qui donne un cadre stratégique aux nouveaux projets de PAPI du périmètre et permet de mutualiser des données ou des actions pour plus d'efficacité et de cohérence.



La gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Hérault

I.2. Le périmètre et le porteur du projet

Le périmètre du PAPI Hérault porte sur 164 communes du Gard et de l'Hérault soit environ 200 000 habitants permanents. Il correspond au périmètre de compétence de l'EPTB Fleuve Hérault qui est le porteur du projet de PAPI.

Le périmètre proposé pour le PAPI 2023-2028 est le même que celui retenu pour le PAPI d'intention 2012-2016 et pour le PAPI complet 2017-2022. C'est un périmètre cohérent hydrographiquement et représentatif d'un bassin de risque notamment par rapport à la formation et à la propagation des crues de l'Hérault et de ses affluents.

L'EPTB Fleuve Hérault intervient également sur l'ensemble de ce territoire dans le cadre de sa politique de coordination au titre du SAGE, du Contrat de Rivière, du PGRE et donc du PAPI ce qui permet de garantir une bonne gestion intégrée et transversale de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'EPTB FH exerce également des missions de la GEMAPI par délégation de ses membres notamment l'item 1 pour l'ensemble du territoire et l'item 2 pour certains affluents de l'aval du bassin.

Le bassin versant de l'Hérault s'est lancé dans la démarche SAGE dès 2003 et le SAGE a été adopté par arrêté inter-préfectoral en 2011.

Pour mener à bien cette démarche, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Hérault a été mise en place dès 2003. Elle regroupe différents collèges : représentants de l'État, des collectivités territoriales, des usagers (chambres consulaires, association...), dont la répartition dans les collèges est fixée par le Code de l'Environnement.

La CLE au travers du SAGE définit une politique locale de gestion de l'eau. Elle prend en compte les problèmes quantitatifs (déficit d'eau), de qualité (pollution) et d'inondation.

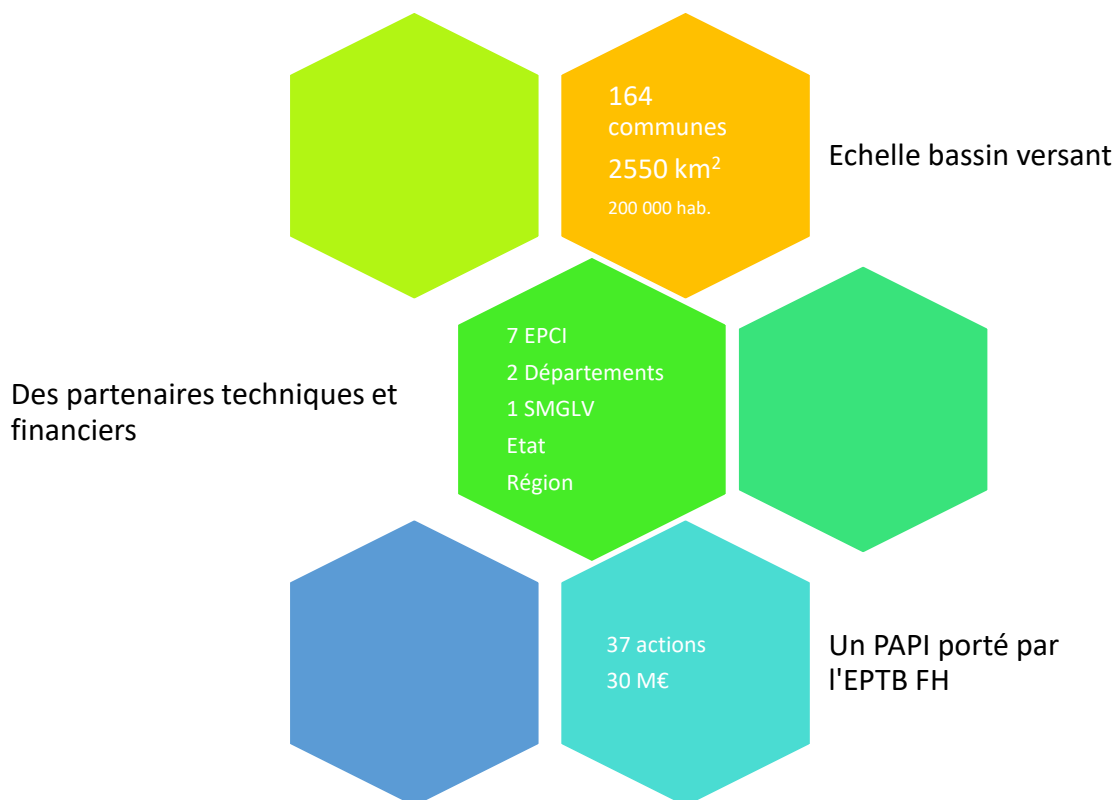
Le comité de pilotage mis en place pour suivre le PAPI Hérault est basé sur la composition de la CLE du SAGE Hérault par le biais de sa Commission Inondation (CICLE).

La CLE se réunit de 2 à 3 fois par an pour débattre de la mise en œuvre du SAGE et suivre l'avancée des actions à l'échelle du bassin versant et tout particulièrement celles relevant de la prévention du risque inondation grâce au travail préparatoire de sa Commission Inondation (CICLE).



Réunion de la CLE juin 2022- photo EPTB FH

I.3. Le PAPI 2023-2028 en quelques chiffres



Le projet de PAPI Hérault 2023-2028 suit deux PAPI qui se sont déroulés entre 2012 et 2016 pour le PAPI d'intention et 2017-2022 pour le premier PAPI complet.

Ce nouveau PAPI a pour objectif de poursuivre les actions engagées antérieurement avec une montée en puissance de l'axe 7 dans lequel sont inscrits les travaux de confortement des futurs systèmes d'endiguement du bassin versant et de l'axe 5 qui correspond aux mesures de réduction de la vulnérabilité tout en conservant les points forts des deux PAPI précédents : amélioration et partage des connaissances pour la gestion de crise, la culture du risque et l'aménagement du territoire mais aussi un axe 6 largement partagé avec le Contrat de rivière de l'Hérault 2022-2024 pour une bonne prise en compte des actions de ralentissement dynamique, de préservation des zones humides, de définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) ou de restauration des zones d'expansion de crue (ZEC) et une bonne gestion intégrée.

II – Synthèse du diagnostic

L'élaboration du programme d'actions du PAPI s'appuie sur un diagnostic approfondi du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Hérault ainsi que sur une analyse précise des besoins du territoire. Le programme d'actions doit également répondre aux orientations de la stratégie définie pour le projet de PAPI et cohérent avec la SLGRI des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.

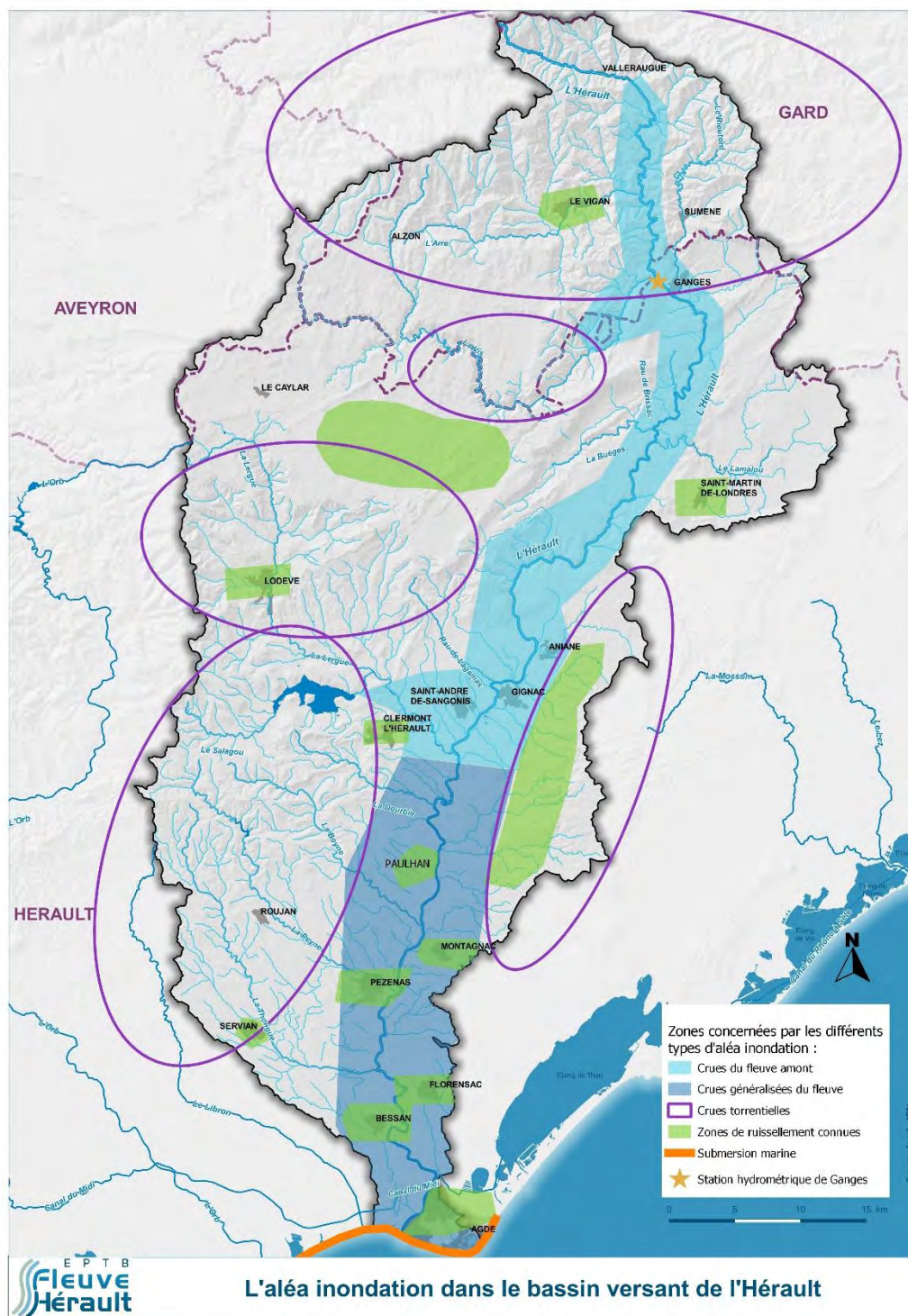
L'état des lieux et le diagnostic caractérisent les aléas d'inondation connus, identifient les enjeux exposés et recensent les dispositifs de prévention existants.

Ils permettent d'assurer la pertinence et l'efficacité du programme d'actions proposé dans le cadre du PAPI en concentrant les efforts sur les secteurs et les actions prioritaires tout en rationalisant le coût des investissements.

II.1. Historique et aléas

Situé en contexte méditerranéen, au pied des Cévennes, le bassin versant de l'Hérault est vulnérable à plusieurs types de phénomènes d'inondation : les crues du fleuve et de ses affluents (crues amont ou généralisées), les crues torrentielles notamment sur les têtes de bassin, les phénomènes de ruissellement et la submersion marine pour la commune d'Agde.

L'ensemble du bassin versant est concerné par au moins un aléa.



L'Hérault est un fleuve qui déborde souvent. C'est un fonctionnement particulier et caractéristique. La moyenne et la basse vallée sont donc régulièrement sollicitées et on recense de très nombreuses inondations en lien avec le fleuve ou ses affluents.

Le seuil de 5 m sur le fleuve Hérault, à la station vigicrue de Ganges est le repère retenu pour déterminer les crues qui entraînent des inondations sur le reste du bassin versant.

Pour mémoire, on peut citer au moins 10 crues anciennes qui ont dépassé les 5 m à Ganges :

- 13 octobre 1868
- 12 septembre 1875
- 13 septembre 1888
- 21 septembre 1890
- 29 septembre 1900
- 26 septembre 1907
- 22 octobre 1907
- 6 décembre 1910
- 30 septembre 1958

Sur la période plus récente il y a encore de nombreuses crues supérieures à 6 m à Ganges :

- Novembre 1982
- Octobre 1987
- Novembre 1994
- Janvier 1996 (saison extrêmement humide avec apparition des lacs temporaires sur les Causses)
- Décembre 1997 (événement récent le plus important couplé à une tempête marine)
- Novembre 2003
- Novembre 2011

On peut aussi citer des crues particulières comme celles de l'automne 2014 (crues successives avec des phénomènes de ruissellement et l'apparition du lac des Rives sur les Causses) ou encore celle de septembre 2020 accompagnée de phénomènes morphologiques intenses dans la haute vallée de l'Hérault.



L'échelle au Vieux pont à Ganges – photo SMGLV 2006



II.2. Enjeux et vulnérabilités

Dans le cadre du diagnostic du PAPI, on a estimé à environ 17 000 le nombre de bâtiments situés en zone inondable sur le bassin versant de l'Hérault dont environ ¼ situé sur la seule commune d'Agde (qui est aussi la commune qui enregistre le plus d'arrêtés cat-nat à l'échelle du bassin versant avec 20 reconnaissances depuis 1982).

Avec un ratio de 2.3 habitants par bâtiment, on peut estimer qu'environ 39 000 habitants sur les 200 000 du bassin versant vivent en zone inondable (soit près de 20%).

Plus de 200 repères de crue existent à l'échelle du territoire soulignant son caractère inondable et la répétition des phénomènes.

Concernant les enjeux sanitaires et sociaux, les ICPE, les postes électriques principaux, les enjeux campings, administrations, enseignements...le diagnostic du territoire met en évidence qu'ils sont plutôt localisés le long de l'axe du fleuve, sur le secteur amont des Cévennes et sur l'aval du bassin versant au niveau du TRI et d'Agde.

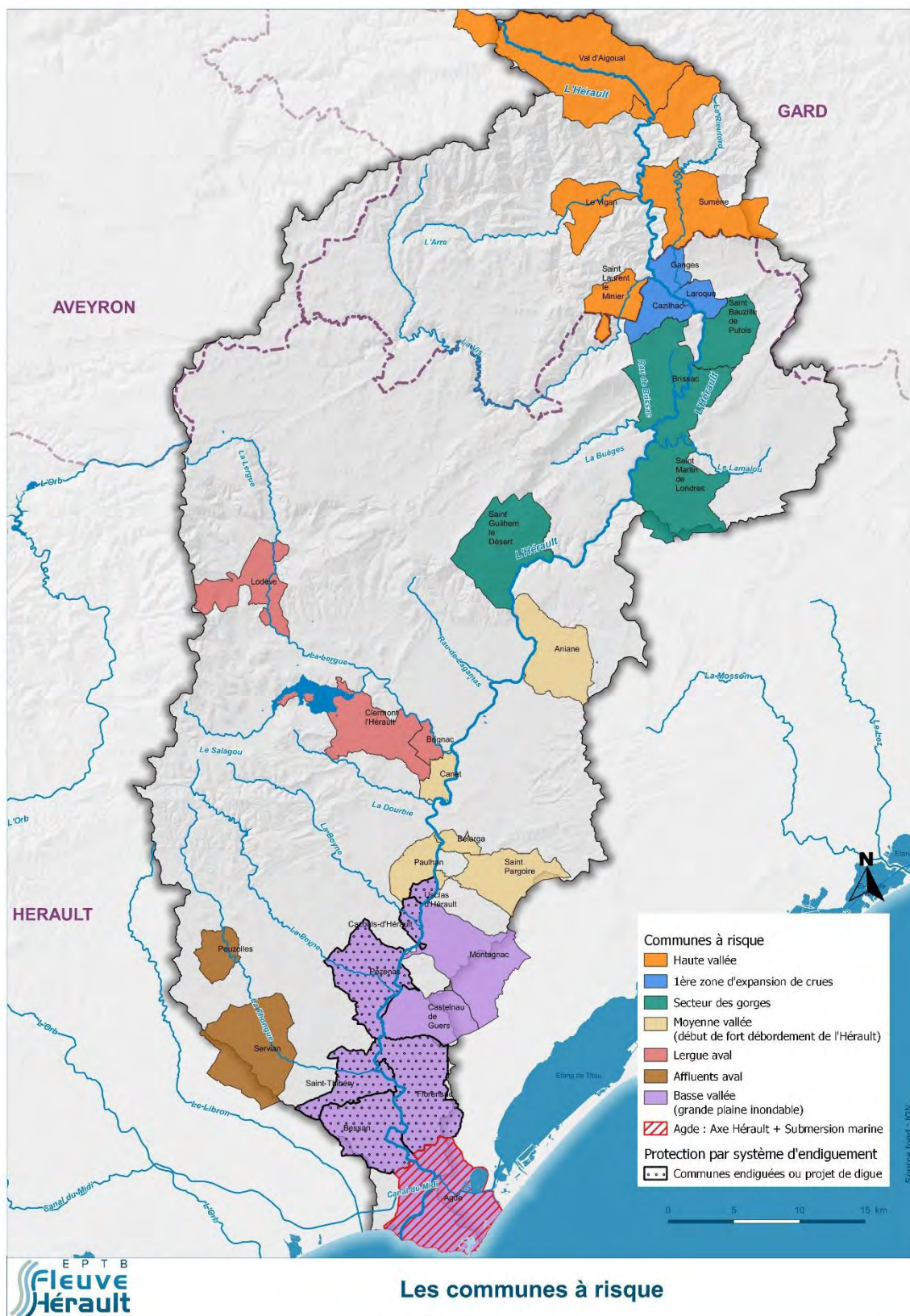
Le tableau ci-dessous détaille quelques éléments de contexte pour les communes les plus atteintes par le risque inondation à l'échelle du bassin versant (sur la base des retours d'expériences, de la population en ZI, des arrêtés cat-nat, du diagnostic du territoire...).

Communes	Risque inondation	Contexte	Commentaires
Val d'Aigoual	Hérault et affluents	Cévenol – crues torrentielles potentiellement morphogènes	Pluviométrie et orographie particulières sur l'Aigoual
Le Vigan	Arre, affluents et ruissellement		Définition d'un EBF sur l'Arre
Sumène	Rieutord et affluents		
Saint Laurent Le Minier	Crenze, Vis et affluents		Crue dévastatrice de septembre 2014 qui place la commune en tête pour les coûts cumulés des sinistres (données CCR)
Ganges - Cazilhac	Hérault, Rieutord et ruissellement	Première zone d'expansion de crue du BV	Début du tronçon surveillé de l'Hérault
Laroque	Hérault et affluents		Verrou morphologique du Thaurac
Brissac	Hérault et affluents	Secteur des gorges	Enjeux isolés dans les gorges
Saint Bauzille de Putois			Petite ZEC
Saint Martin de Londres			Ruissellement
Saint Guilhem Le Désert			Commune qui peut se trouver isolée à partir d'une crue Q ₅ de l'Hérault – Affluent le Verdus qui traverse le village
Aniane	Corbières et Hérault	Traversée urbaine	Crue de 1907
Lodève	Lergue, affluents et ruissellement	BV de la Lergue	Episode de septembre 2015
Brignac	Lergue	Secteur de la Lergue aval –	
Clermont l'Hérault	Lergue		
Canet	Hérault, Lergue, ruissellement	Traversée urbaine pour le Rhonel à Clermont l'Hérault	

Paulhan	Hérault	et	Plaine de l'Hérault	Inondation par l'Hérault d'une partie des villages
Bélarga	Hérault		Commune en bord d'Hérault	
Saint Pargoire	Ruissellement		Coteaux	Episodes de 1969 et 2014
Montagnac	Ensigaud et Hérault		Traversée urbaine	Episode de 2014
Pouzolles	Thongue		Traversée urbaine	Nombreuses crues de la Thongue
Servian	Lène		Traversée urbaine	
Usclas d'Hérault	Hérault		Communes endiguées ou avec un projet digue	SE en cours de régularisation
Cazouls d'Hérault	Boyne et Hérault			
Pézenas	Peyne et Hérault			
Florensac (TRI)	Hérault			
St Thibéry (TRI)	Thongue et Hérault			
Bessan (TRI)	Hérault			Projet digue
Agde (TRI)	Hérault et submersion marine		Concomitance crue - submersion	Commune dont les enjeux sont concernés à partir d'une Q10 de l'Hérault



St Thibéry – crue de mars 2013- photo EPTB FH



II.3. Dispositifs de prévention existants

L'aménagement du territoire :

Une grande partie des communes du bassin versant est couverte par un PPRI notamment les communes situées sur le long de l'axe Hérault et le programme se poursuit : on compte actuellement 72 PPRI sur le bassin versant de l'Hérault et des priorités ont été définies pour le PAPI 2023-2028.

Par ailleurs, le bassin versant est concerné par 4 démarches de SCOT qui proposent des orientations en termes d'urbanisme et de gestion des milieux naturels et aquatiques cohérentes avec celles du SAGE Hérault ou de la SLGRI :

- Le SCOT du Grand Pic Saint Loup approuvé en 2019 (36 communes)
- Le SCOT du Pays Cœur d'Hérault approbation en 2022 (77 communes)
- Le SCOT du Biterrois approuvé en 2013 (87 communes)
- Le SCOT Causse et Cévennes en cours d'élaboration pour les communes de la communauté de communes du Pays Vigonais et pour la CC Aigoual Cévennes Terre Solidaire.

La prise en compte des risques inondation est absolument nécessaire.

La prévision des crues et la gestion de crise :

Le bassin versant de l'Hérault est couvert par différents dispositifs de prévision des crues et des inondations :

- Météo France pour l'ensemble des communes,
- APIC (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) avec un taux d'abonnement important,
- VIGICRUE pour les 2 tronçons réglementaires de l'Hérault,
- Vigicrue Flash avec 45 communes du bassin versant qui ont accès à ce dispositif,
- Services privés : une grande partie des EPCI a conclu un contrat d'assistance pour une aide à la prévision des crues et à la mise à jour des PCS.

La couverture en PCS et en DICRIM est importante sur le bassin versant qui a bénéficié de deux PAPI depuis 2012, les efforts s'orientent maintenant sur la mise en place des PICS et le maintien de l'opérationnalité des documents communaux.

La culture du risque :

Dans le cadre du PAPI, de nombreuses animations sont organisées à l'échelle du bassin versant par l'EPTB ou ses partenaires : animations auprès des scolaires, exposition itinérante, journées de formations...

C'est un volet essentiel du PAPI.

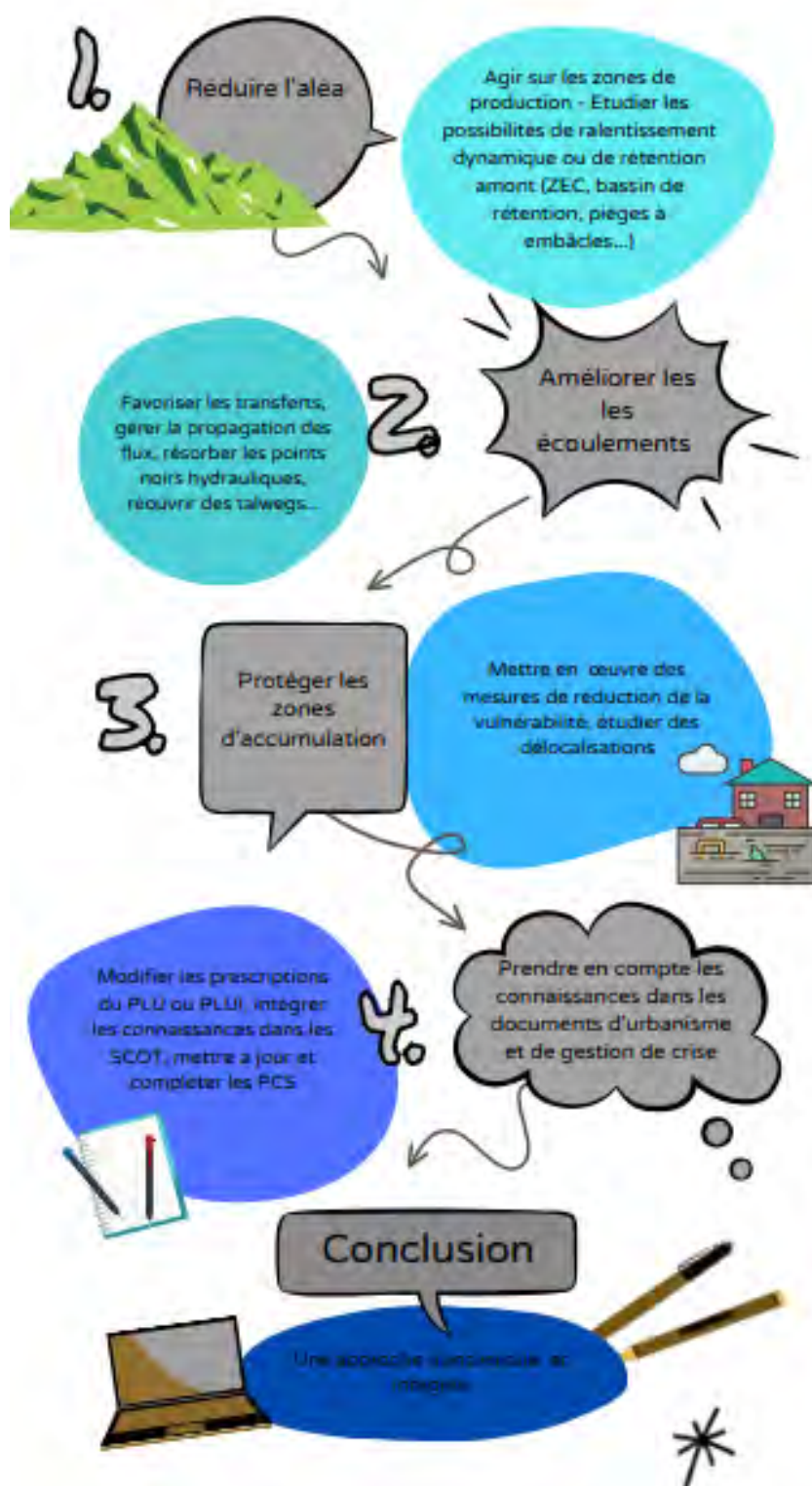
La réduction de la vulnérabilité :

Le PAPI 2017-2022 a permis d'engager des réflexions sérieuses et d'initier les premières démarches locales en faveur des actions de réduction de la vulnérabilité.

La stratégie adoptée sur le bassin versant de l'Hérault consiste à mener des études globales prenant en compte les solutions éventuelles de réduction de l'aléa, l'amélioration des écoulements et in fine la réduction de la vulnérabilité du bâti et l'amélioration de la gestion de crise ou de la prise en compte des inondations dans l'aménagement du territoire.

LOGIGRAMME BV HÉRAULT

Description de la démarche adoptée en amont de la mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité sur le bassin versant de l'Hérault



Les systèmes d'endiguement :

La configuration du bassin versant de l'Hérault fait que les principaux ouvrages de protection sont localisés dans la grande plaine inondable de l'Hérault avec 5 communes endiguées et un projet de construction d'un ouvrage de protection pour la commune de Bessan qui fait partie des actions de ce projet de PAPI.

Les ouvrages protègent les centres urbains des crues de l'Hérault et de certains de ses affluents aval (Boyne, Peyne Thongue).

La déclinaison territoriale du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, en cours de mise en œuvre sur le bassin versant de l'Hérault, va permettre de clarifier les ouvrages vis-à-vis de leur rôle dans la protection des populations contre les inondations.



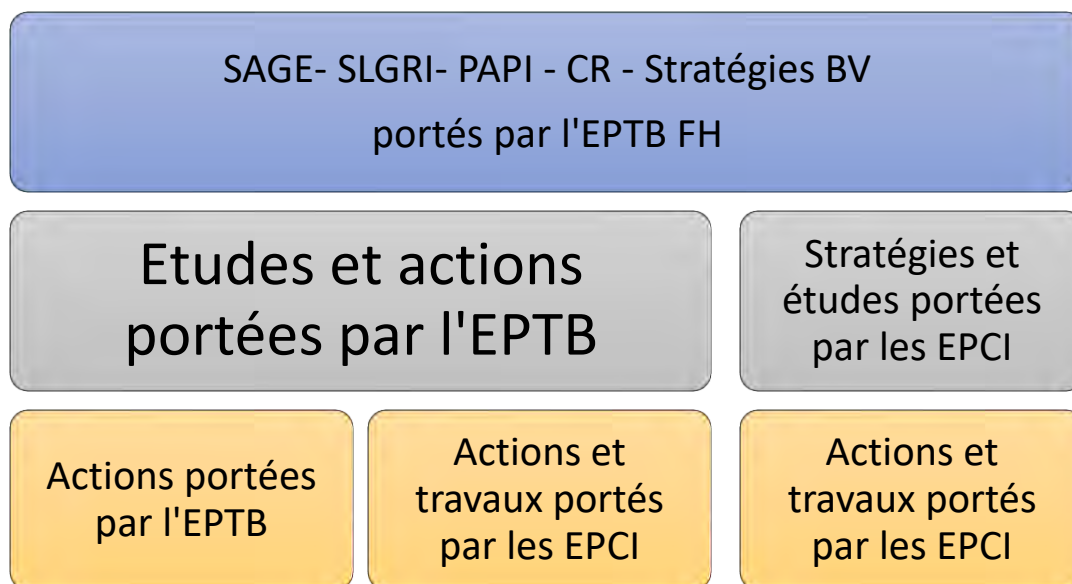
La plaine de l'Hérault vue depuis la digue d'Usclas d'Hérault – crue de novembre 2011- photo EPTB FH

III. Concertation et gouvernance du PAPI

III.1. Gouvernance

Par rapport à ses propres compétences et à la GEMAPI, l'EPTB FH porte et anime l'ensemble des documents cadre et les principales stratégies thématiques du territoire ce qui permet de garantir, à l'échelle du bassin versant, une bonne gestion intégrée.

L'organisation adoptée pour l'élaboration et le suivi des stratégies et des actions de l'EPTB assure également un lien fort entre les acteurs du territoire, les mesures plus opérationnelles et les travaux pouvant ensuite être déclinés localement.



III.2. Concertation

Concertation institutionnelle :

Le projet de PAPI, comme les deux PAPI précédents, a été décidé et élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires et parties prenantes du bassin versant : Région Occitanie, Départements du Gard et de l'Hérault, EPCI du territoire, SMGLV, syndicats de SCOT, services du SDIS, services de l'Etat (DDTM, DREAL, SPC, ARS...), Chambres d'Agriculture, communes pour certains projets, membres de l'EPTB et membres de la CICLE et de la CLE, acteurs de la SLGRI...

De nombreuses réunions (comités techniques, comités de pilotages, réunions de suivi ou techniques, visites de terrain...) sont organisées et permettent les échanges en vue de fédérer les acteurs autour d'objectifs communs tout en intégrant au mieux les besoins et les attentes de chacun.

Sur le bassin versant de l'Hérault, cette organisation du travail et ce cadre dédié à la concertation facilitent la mise en œuvre des PAPI et l'appropriation des orientations de la stratégie.

Concertation du grand public :

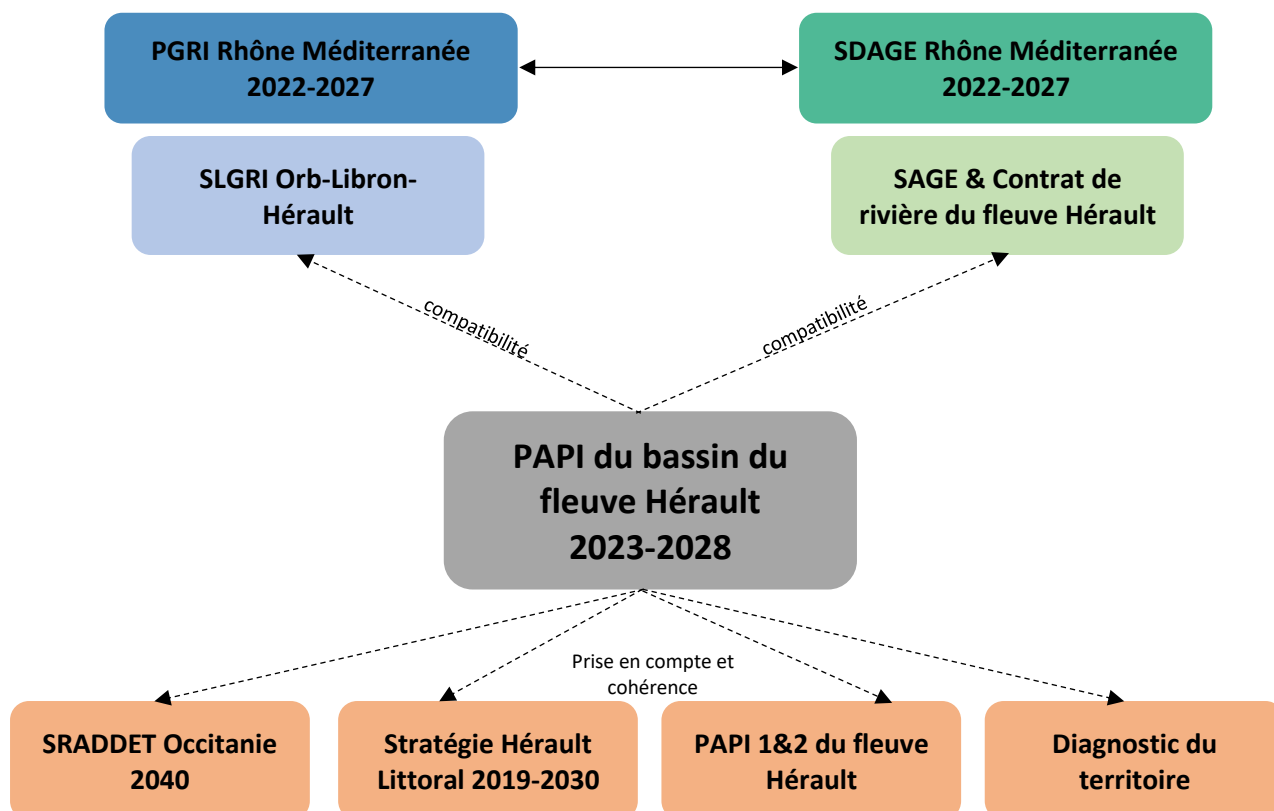
En sus des actions courantes du PAPI 2017-2022 (poses des repères de crue avec les élus, les écoles ou les habitants, présentation de l'exposition itinérante sur les inondations au grand public, sites internet de l'EPTB, plaquettes de communication...), une consultation spécifique, destinée à recueillir l'avis du grand public, a été menée tout au long de la période d'élaboration active du PAPI.

Une page de concertation consacrée au projet de PAPI Hérault 2023-2028 a donc été mise en ligne sur le site COLIDEE à partir du mois de mars 2022 et alimentée jusqu'au mois d'octobre 2022 avec une mise à disposition des différentes pièces du PAPI au fur et à mesure de leur validation par le comité de pilotage. Une communication plus active (relance des communes et campagne d'affichage) a été menée à l'automne pour favoriser les interactions et l'appropriation du projet par le plus large public possible.

Une synthèse des observations du public est jointe au dossier de PAPI.

IV. Stratégie du PAPI

La définition de la stratégie du PAPI est une étape indispensable permettant l'élaboration d'un programme d'actions cohérent. Elle s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé du territoire ainsi que sur une forte concertation des acteurs.



La stratégie du PAPI Hérault 2023-2028 est cohérente avec celles des PAPI précédents afin de proposer des actions en continuité avec celles déjà menées. Elle se doit également d'être en adéquation avec la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.

Ainsi, la nouvelle stratégie proposée pour le PAPI 2023-2028 se décline sous forme de 4 grands objectifs comprenant eux-mêmes quelques sous objectifs :

- O1 : Vivre avec le fleuve, ses crues, et les aléas inondations du territoire
 - o SO1 : Maintenir un fort niveau de culture des risques d'inondations sur l'ensemble du bassin versant et auprès de cibles diversifiées
 - o SO 2 : Assurer une gestion de crise optimale et opérationnelle depuis la prévision et la surveillance des crues et des inondations, jusqu'aux phases d'alerte, de crise et de retour à la normale
 - o SO 3 : Stabiliser les dommages et améliorer la résilience du territoire par le biais d'action de prévention ou de réduction de la vulnérabilité
- O2 : Continuer à agir de façon adaptée aux spécificités du territoire
 - o SO 4 : Privilégier la gestion intégrée et tenir compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
 - o SO 5 : Maintenir un niveau de sécurité concerté pour les différents ouvrages
- O3 : Poursuivre l'amélioration et le partage des connaissances

- o SO 6 : Développer les connaissances sur le fonctionnement du bassin versant et l'évolution probable des phénomènes d'inondations sous l'effet du changement climatique
- o SO 7 : Garantir le partage des connaissances et accompagner les décideurs pour une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire
- o SO 8 : Anticiper les conséquences des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant
- O4 : Pérenniser une gestion dynamique et concertée des inondations
 - o SO 9 : Maintenir la concertation des parties prenantes au travers de la SLGRI et du PAPI
 - o SO 10 : Assurer une bonne articulation entre les acteurs en fonction de leurs compétences respectives

V. Programme d'actions opérationnel

Le programme d'actions élaboré par l'EPTB pour faire face à la problématique du risque inondation sur le bassin versant de l'Hérault s'articule en 37 fiches action pour un coût total prévisionnel d'environ 30 000 000 €.

Il se décline dans la continuité des deux programmes d'actions précédents avec un maintien des actions d'animation (axe 0), d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (axe 1) ou de prise en compte dans l'urbanisme (axe 4), des actions classiques et incontournables (axe 2 et 3), un renforcement de la réduction de la vulnérabilité (axe 5), un lien très fort avec le contrat de rivière (gestion intégrée et axe 6) et un axe 7 avec 3 fiches action importantes aux montants élevés (travaux sur les ouvrages de protection).

Le programme d'actions se présente comme suit :

Axe 0 :

- Equipe projet (animation PAPI, SLGRI)
- Etudes et AMO liées à l'élaboration du prochain PAPI du bassin versant de l'Hérault

Axe 1 :

- Lien avec les acteurs supra
- Etudes hydrauliques
- Formation des acteurs de la gestion des risques
- Livret pédagogique (action de sensibilisation)
- Livre photos (action de sensibilisation)
- Panneaux d'information et totems de crue (culture du risque)
- Repères de crue (culture du risque)
- Prospective vis à vis du changement climatique (à l'échelle de la SLGRI)
- Etude et analyse du risque d'inondation par ruissellement à l'échelle du bassin versant
- Elaboration, révision et diffusion des DICRIM

Axe 2 :

- Expérimentation en vue de l'amélioration de la prévision des crues
- Réflexion et définition d'un réseau de suivi complémentaire

Axe 3 :

- Généraliser les PCS et les PICS
- Optimiser les retours d'expérience

Axe 4 :

- Réaliser les plans de préventions des risques d'inondation PPRI
- Porter à connaissances des services de l'Etat – PAC

- Suivi des SCOT et des démarches PLUI ou PLU du territoire
- Gestion du ruissellement amont et apports des talwegs – Amélioration des connaissances et prise en compte des risques d'inondation

Axe 5 :

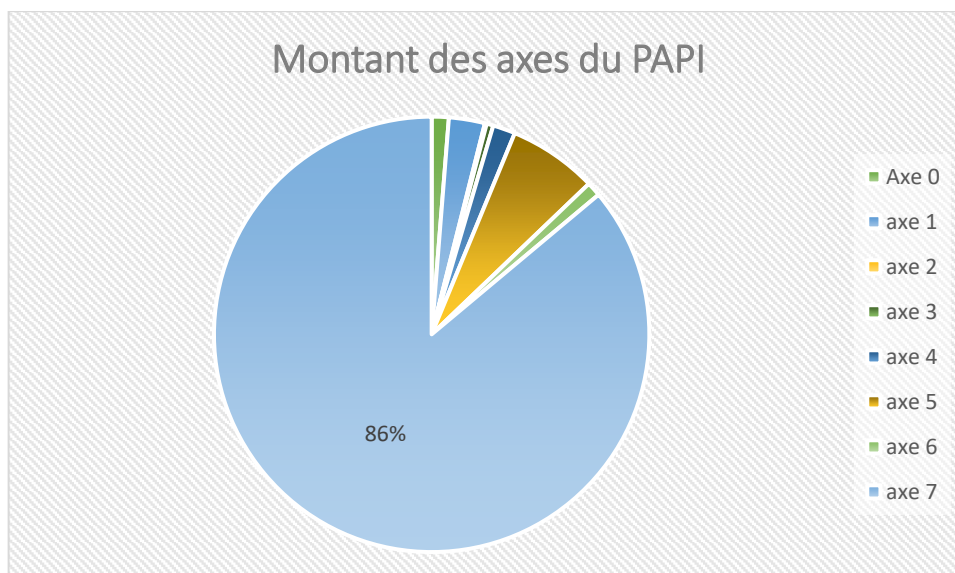
- Réduire la vulnérabilité en zone inondable sur le bassin versant – Animation générale
- Réduire la vulnérabilité en zone inondable sur le bassin versant – Actions concernant les réseaux eau et assainissement
- Réduire la vulnérabilité en zone inondable sur le bassin versant – Animation concernant les campings et hôtellerie de plein air
- Action de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments publics – Communes pilotes
- Action de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Montagnac
- Action de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Lodève
- Action de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Servian
- Action de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Canet
- Action de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Bessan (complément Axe 7)

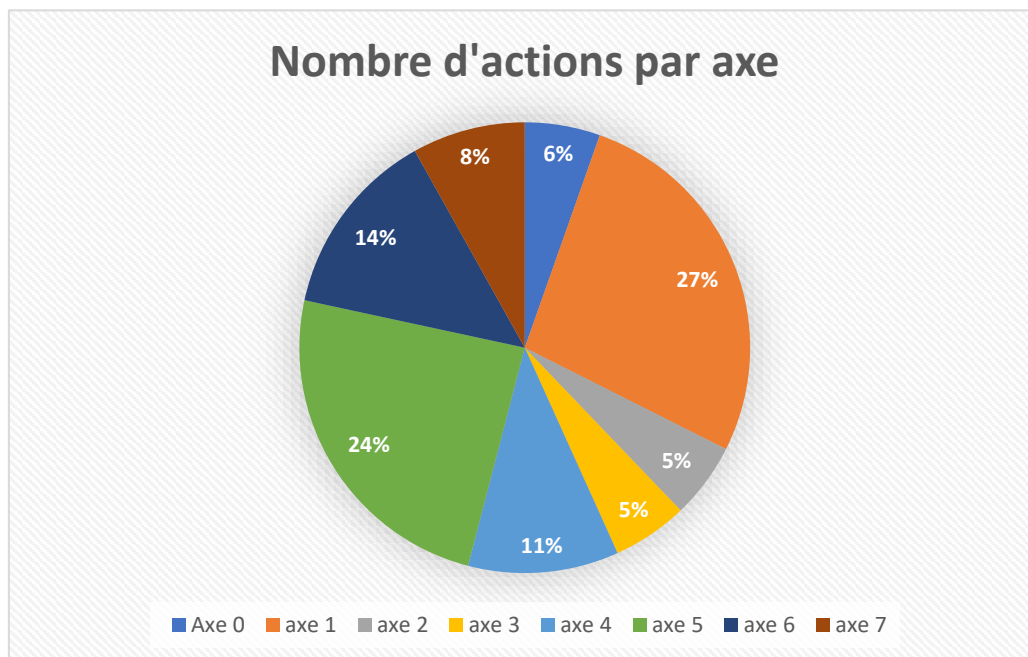
Axe 6 :

- Lien entre la SLGRI et la future stratégie « Littoral »
- Gestion intégrée et définition des EBF
- Entretien des cours d'eau et des zones humides
- Pièges à embâcles
- Projet de la ZAC Tuber

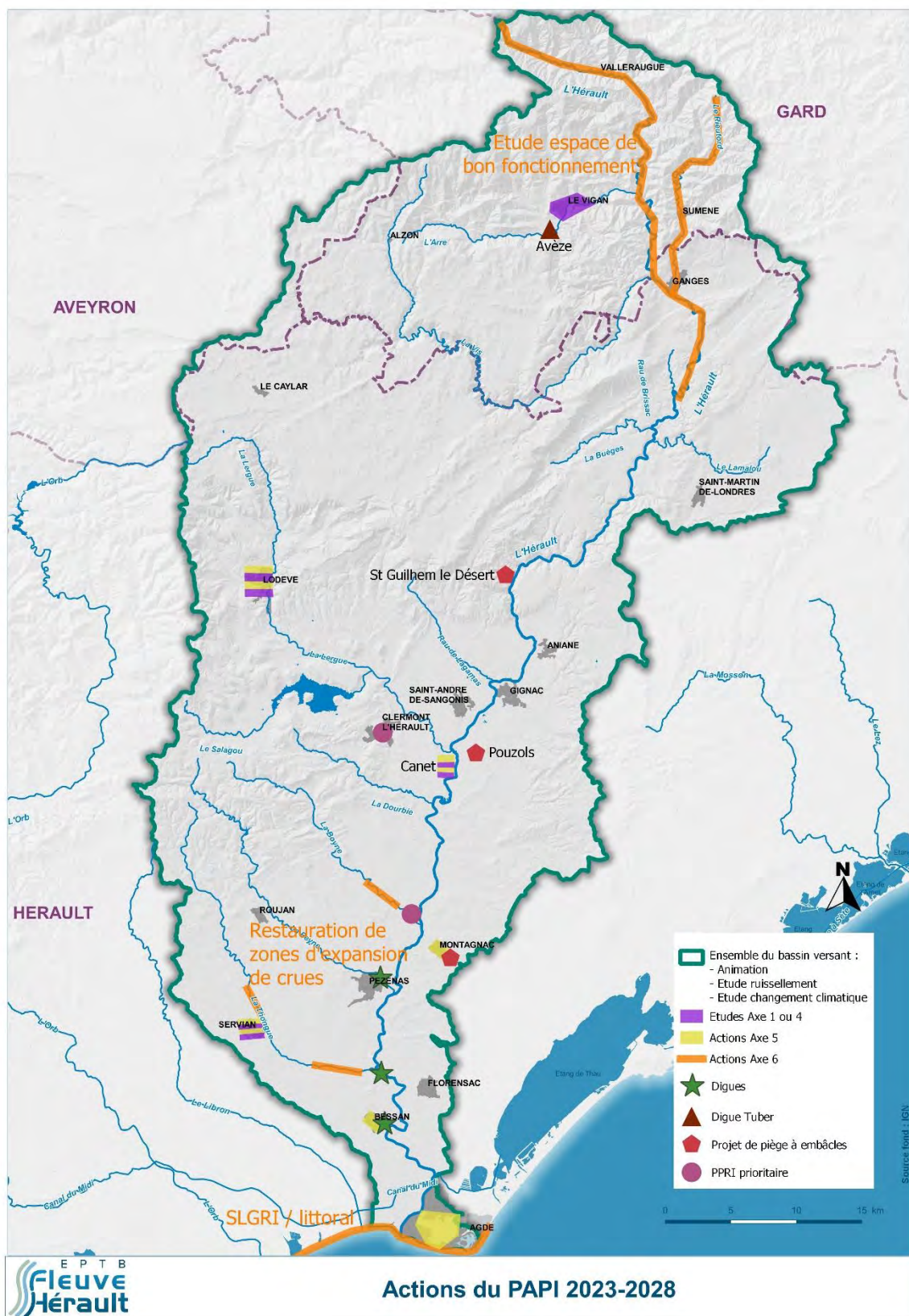
Axe 7 :

- Système d'endiguement de la commune de St Thibéry
- Système d'endiguement de Bessan (travaux neufs)
- Système d'endiguement de la commune de Pézenas (confortement)





Le programme du PAPI 2023-2028 est complet et équilibré. Il répond aux orientations de la stratégie et aux besoins du territoire qui conforte ainsi son engagement et sa volonté de réduire durablement les conséquences néfastes de inondations.



GLOSSAIRE :

ACB : analyse coût bénéfice
AMC : analyse multi critères
BV : bassin versant
CABM : Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
CAHM : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
CLE : commission locale de l'eau
DCE : directive cadre sur l'eau
DI : Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion du risque inondation- directive inondation
DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPRI : évaluation préliminaire des risques d'inondation
EPTB FH : Etablissement Public Territorial de Bassin du Fleuve Hérault
TRI : territoire à risque important d'inondation
PAPI : programme d'actions de prévention des inondations
PCS : plan communal de sauvegarde
PGRI : plan de gestion des risques inondation
PLU : plan local d'urbanisme
PPRI : plan de prévention des risques d'inondation
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SLGRI : stratégie locale de gestion des risques d'inondation
SPC : Service de prévision des crues